
! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Nettoyant trainées noires
Art-Nr 1.0201.01188.00000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Conditions d'utilisation recommandées
détergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
Renseignements en allemand.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Met. Corr. 1	H290	
Skin Corr. 1B	H314	

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... .

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

hydroxyde de potassium, sodium metasilicate 5-hydrate

Indications diverses

Remarque

Les verres de lunettes synthétiques peuvent être endommagés par le produit; éviter les projections de produit/éliminer immédiatement!

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
111-76-2	203-905-0	butylglycol	< 2	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	< 2	Eye Irrit. 2, H319
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
10213-79-3		sodium metasilicate 5-hydrate	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / STOT SE 3, H335 / Met. Corr. 1, H290
15763-76-5		Cumene sulfonate (sodium salt)	< 2	Eye Irrit. 2, H319
164524-02-1	629-764-9	Cumene sulfonate (potassium salt)	< 2	Eye Irrit. 2, H319

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
111-76-2	butylglycol	01-2119475108-36-XXXX
1310-58-3	hydroxyde de potassium	01-2119487136-33-XXXX
15763-76-5	Cumene sulfonate (sodium salt)	01-2119489411-37-0000
164524-02-1	Cumene sulfonate (potassium salt)	01-2119489427-24-0000

! Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques
moins de 5 % agents de surface non ioniques

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche technique de sécurité).

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Nettoyant trainées noires

Ne pas faire vomir - danger de perforation!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Ätzende Wirkung auf Augen, Haut und Schleimhäute.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Bei thermischer Zersetzung Bildung von reizenden Gasen und Dämpfen möglich.

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

Ne pas rejeter les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée dans les canalisations d'égout, les nappes phréatiques ou les eaux superficielles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.

Bei der Verunreinigung von Boden, Gewässern oder der Kanalisation die zuständigen Behörden in Kenntnis setzen.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Nettoyant trainées noires

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter IMPERATIVEMENT tout mélange avec des acides/produits acides !
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter de toucher avec la peau.
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Beschriftete, getränkte Kleidung sofort ausziehen und vor der Wiederverwendung waschen.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 8B
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
111-76-2	2-butoxyéthanol	8 heures	98	20	Peau
		Court terme	246	50	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	8 heures	67,5	10	
		Court terme	101,2	15	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC
DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
10213-79-3	sodium metasilicate 5-hydrate	1,49 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		6,22 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butylglycol	98 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		125 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		1091 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		246 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		125 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	175 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		2750 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
10213-79-3	sodium metasilicate 5-hydrate	0,74 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		1,55 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		0,74 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butylglycol	89 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		147 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		6,3 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		75 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		26,7 mg/kg bw/day	DNEL court terme par voie orale (aigu)	
		426 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		59 mg/m3	DNEL long terme dermique (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
10213-79-3	sodium metasilicate 5-hydrate	1 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		1000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		7,5 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
111-76-2	butylglycol	463 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		8,8 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,88 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		9,1 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		3,46 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau de mer	
		34,6 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau douce	
		68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	10000 mg/l
0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce			
0,024 mg/l	PNEC eaux, eau de mer			
0,545 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer			
5,45 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau douce			
0,071 mg/l	PNEC eaux, libération périodique			

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandé auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Nettoyant trainées noires

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore, limpide	inodore

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH					alcalin.
point d'ébullition	ca. 100 °C				
Point de fusion	ca. 0 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C			miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				

Nettoyant trainées noires

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Acide

métal, non noble

10.6. Produits de décomposition dangereux

hydrogène

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Corrosif.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Constatations empiriques

Fort effet caustique dans la cavité buccale et la gorge et risque de perforation du tube digestif et de l'estomac si on avale le produit.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation n'est pas à escompter.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1719	1719	1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Kaliumhydroxid, Natriummetasilikat)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)	Caustic alkali liquid, n.o.s. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C5

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 selon AwSV
produit polluant faiblement l'eau

Ordonnance relative aux incidents Les quantités seuils prévues par l'Ordonnance allemande sur les accidents majeurs doivent être observées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 2 et 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.